



Position de la FTA
Relance du Cycle de développement de Doha

POSITION DE LA FTA

Relance du Cycle de développement de Doha

Introduction

Le commerce multilatéral doit être stimulé au niveau mondial par un meilleur accès au marché et des règles plus appropriées. Une conclusion favorable du Programme de Doha pour le développement (PDD) dynamisera la stabilité et la croissance, deux éléments dont le commerce a impérieusement besoin dans la morosité du contexte économique actuel.

Cancun a clairement montré que les intérêts des pays en développement (PED) n'ont pas été suffisamment pris en considération à l'OMC. Il convient dès lors de fixer des conditions appropriées dans les domaines fondamentaux pour les PED.

Le commerce européen est ouvertement favorable à la réalisation du Cycle de développement de Doha. Avant même le sommet de Cancun, des rapprochements ont été opérés, preuve s'il en faut que les parties en présence sont capables de faire des concessions. Dès lors, l'OMC dans son ensemble ne devrait pas être remise en question à cause de l'échec d'une conférence ministérielle. Si le système actuel n'est pas tout à fait opérationnel parce que certaines règles de procédure ne fonctionnent pas parfaitement, la communauté internationale doit tout faire pour y remédier. Cela dit, la FTA insiste vivement sur le fait qu'un arrêt du processus multilatéral doit être évité quelles que soient les circonstances.

Les solutions bilatérales ne peuvent pas se substituer au processus de l'OMC. Une concurrence inégale entraînerait des différences de développements entre les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA). Une libéralisation à plusieurs vitesses nuirait surtout au processus de développement des faibles et des plus faibles. D'autre part, le commerce européen serait exposé à l'insécurité juridique et à un manque de transparence.

La FTA salue les récentes déclarations faites par presque tous les membres de l'OMC en faveur du système multilatéral. A présent, il est important d'agir en conséquence et de clôturer prochainement les discussions de Doha.

Eu égard au contexte tendu des négociations, la Foreign Trade Association a revu sa position.

Attentes de la FTA concernant la conclusion du cycle de Doha

La FTA soutient la nouvelle optique de la Commission européenne, qui se concentre à présent sur les sujets principaux, à savoir NAMA (accès au marché pour les produits non agricoles), les services, les sujets de Singapour et l'agriculture.

Accès au marché pour les produits non agricoles (Non Agricultural Market Access – NAMA)

La première optique de la FTA concernant les réductions tarifaires et la suppression des barrières commerciales non tarifaires reste valable. Elle soutient la formule unique demandée par la Commission européenne avant et après Cancun. Cette formule est conçue pour englober toutes les marchandises et pour servir de base aux négociations futures.

Selon la FTA, la formule de réduction tarifaire proposée par la Commission européenne sous la forme d'un certain « mécanisme de compression » satisfait aux principales exigences du commerce en termes d'amélioration de l'accès au marché : les droits de douane élevés diminuent davantage que les droits peu élevés et le seuil des 15% n'est plus dépassé.

Les droits minimaux doivent être totalement supprimés. La FTA préconise une limite de 3% au lieu des 2% suggérés par la Commission européenne.

En outre, la FTA adhère à la proposition de réduire les droits sur les textiles, l'habillement et les chaussures en dessous de la limite prévue afin de répondre aux besoins spécifiques des pays en développement. Tout gel des droits sur les textiles et l'habillement au niveau actuel, comme certaines parties le souhaitent, devrait être refusé.

Outre les réductions tarifaires dans le secteur du textile et de l'habillement, une harmonisation des tarifs douaniers est également souhaitable.

Les exigences en termes de qualité des produits, les règles d'étiquetage ainsi que les inspections et les certifications nationales notamment, constituent toujours des barrières non tarifaires. Dès lors, il est impératif d'harmoniser les règles techniques et de mettre en œuvre le principe de reconnaissance mutuelle.

Commerce des services / AGCS

Le secteur des services contribue plus à la croissance économique et à la création d'emplois que tout autre secteur de l'économie.

En avril 2003, l'UE a présenté une proposition ambitieuse en matière de libéralisation du secteur de la distribution. D'autres membres de l'OMC devraient suivre. L'accès au marché pour les services dans les pays industrialisés et en développement doit être amélioré. Le secteur des services offre en effet de nombreuses opportunités économiques, y compris pour les pays en développement.

Les dispositions de l'AGCS concernant le mode 4 devraient permettre à tout fournisseur de services de détacher du personnel qualifié, en particulier des cadres, sur une période de plusieurs mois dans les Etats membres de l'OMC. Le secteur de la distribution notamment est particulièrement intéressé par la flexibilité accrue puisque le succès de l'exploitation des entrepôts et magasins à l'étranger dépend fortement du savoir-faire de l'entreprise, de sa structure et de sa philosophie. En outre, le mode 4 devrait prévoir la libre circulation des services commerciaux.

Sujets de Singapour

La FTA regrette que les sujets de Singapour (facilitation du commerce, investissements, concurrence et transparence des appels d'offres) n'aient pas progressé à Cancun. Actuellement, la question fondamentale est surtout de savoir si ces sujets devraient continuer à faire partie de l'engagement unique.

Pour permettre la transparence des règles qu'exige un commerce libéralisé, ces thèmes devraient être absolument prioritaires pour tous les Etats membres de l'OMC. Des conditions d'investissement comparables dans le monde entier, une concurrence loyale, une bureaucratie minimale pour le commerce et des décisions compréhensibles sur les marchés publics profitent à toutes les parties. L'objectif prioritaire doit être de conclure des négociations sur les quatre thèmes d'ici la fin du cycle actuel de l'OMC ainsi qu'à une amélioration de l'accès au marché.

C'est pourquoi la FTA accueille favorablement la déclaration suivante de la Commission européenne dans sa communication au Conseil, au Parlement européen et au Comité économique et social de novembre 2003 :

« Dans sa tentative d'établir une base pratique, l'UE devrait dès lors partir du principe qu'il est souhaitable de considérer à l'avenir que ces thèmes font partie intégrante du PDD. »

Mais au vu du climat tendu des négociations et de l'approche émotionnelle des pays en développement à l'égard des sujets de Singapour, la FTA accepterait un dégroupage des thèmes dans le cas où cela s'avérerait nécessaire pour éviter un échec définitif du PDD.

Cette position concerne surtout les investissements et la concurrence alors que les Etats membres de l'OMC considèrent les facilitations du commerce comme moins cruciales.

Même si la FTA favorable au multilatéralisme dans toutes les questions liées à l'OMC, elle ne serait pas contraire à une approche par petits pas d'un accord sur les investissements et la concurrence. Les Etats disposés à négocier ne devraient pas être bloqués par les autres. Pour la FTA, il serait réaliste d'envisager une approche plurilatérale en dehors de l'engagement unique, pour autant que tous les membres de l'OMC aient la possibilité d'accéder ultérieurement aux négociations et d'entamer des négociations avec un nombre minimum d'Etats formant une partie représentative du commerce mondial.

La FTA souligne que les investissements et la concurrence doivent rester à l'ordre du jour des négociations. Le fait que la FTA soit disposée à isoler ces deux thèmes ne signifie en aucun cas qu'elle accepte de les écarter de l'ordre du jour du programme actuel. Le commerce européen attend à tout le moins de la conclusion du PDD un cadre fixant la future marche à suivre, en accord avec les pays intéressés par des ententes correspondantes. Dès lors, la FTA demande à l'UE d'organiser des consultations informelles avec d'autres membres de l'OMC afin d'identifier les parties intéressées.

Cependant, l'objectif à long terme devrait être d'aboutir à des accords multilatéraux sur les investissements et la concurrence. Les négociations du GATT en sont un parfait exemple : un petit groupe d'Etats ont lancé les négociations, puis d'autres Etats ont adhéré à la « communauté » du GATT pour bénéficier de ses acquis.

Agriculture

Le succès du PDD dépend en grande partie de la libéralisation radicale du commerce agricole, un sujet capital pour les pays en développement. En particulier, les pays industrialisés doivent entreprendre des réformes en vue d'atteindre une relation équilibrée.

La FTA déplore vivement que l'UE ne prenne toujours pas conscience de la nécessité d'une plus grande flexibilité de sa position sur le thème de l'agriculture après les discussions très polémiques qui se sont tenues avant Cancun et après l'issue catastrophique de la conférence ministérielle.

Certes, l'UE a consenti quelques efforts pour s'écarter de sa proposition première. Mais le passé a démontré qu'il convenait d'aller encore plus loin.

La Communication de l'UE mentionnée dans ce qui précède contient le passage suivant :

« De son côté, l'UE a évolué, parfois même à plusieurs reprises avant et après Cancun, sur toutes les questions importantes, dont beaucoup concernaient au premier chef les intérêts européens. Elle devrait poursuivre cette politique à l'avenir. »

De tels propos ne doivent pas rester lettre morte. Sinon, l'immobilisme de l'UE sur le thème de l'agriculture sera un frein à la libéralisation, dont la mise en œuvre urgente est capitale dans des domaines tels que l'accès au marché pour les produits non agricoles (NAMA) ou le commerce des services.

La FTA maintient que la politique agricole européenne présente toujours des aspects protectionnistes et qu'elle entrave fortement le commerce des produits agricoles. En outre, cette politique soumet les consommateurs et contribuables européens à des impôts inutiles. De surcroît, elle a des répercussions tout à fait négatives sur les possibilités d'exportation de nombreux pays en développement.

L'UE doit ouvrir le secteur agricole à la concurrence internationale par le biais des mesures suivantes :

- ➔ Poursuite des réductions tarifaires en vue d'améliorer l'accès au marché
- ➔ Suppression et interdiction de toute forme de subventions à l'exportation préjudiciables au commerce (pas uniquement pour les produits qui intéressent tout particulièrement les pays en développement comme le propose actuellement l'UE)
- ➔ Abaissement radical des subventions nationales aux agriculteurs dans la mesure où celles-ci entraînent une surproduction et nuisent au commerce
- ➔ Exclusion de thèmes sans lien avec le commerce (par exemple la protection des animaux) et visant uniquement à créer de nouvelles barrières commerciales

Autres thèmes importants

Malgré l'accent mis sur les grands thèmes du PDD, le commerce européen n'a pas perdu de vue les autres grands domaines à l'ordre du jour :

Les importateurs européens et les pays en développement réclament à l'avenir des dispositions plus strictes concernant l'introduction de **procédures antidumping**. En tant qu'organe de

contrôle, l'OMC devrait surveiller plus attentivement les activités des instruments de protection du commerce afin d'éviter que des abus de mesures antidumping ne soient commis pour des motifs protectionnistes.

Par ailleurs, la FTA demande plus de transparence dans la procédure antidumping. Toutes les parties devraient être tenues de remettre une version non confidentielle de leurs documents lors de l'ouverture de nouvelles procédures en vue de faciliter la participation des commerçants européens à la procédure.

Même si l'**entente sur le règlement des différends (DSU)** en vigueur a sensiblement approfondi le système de règlement des différends pour les litiges commerciaux, la FTA est convaincue que des modifications doivent être apportées afin de le rendre encore plus efficace.

L'amélioration de la transparence des procédures actuelles serait un pas important. Des mesures supplémentaires devraient être prises afin de réduire les dommages causés par des mesures illégales et d'augmenter l'efficacité de l'accord. Vu que les pays en développement ne sont pas en mesure de se défendre de manière appropriée face aux mesures antidumping, ils devraient avoir la possibilité de mieux s'informer sur les effets du dumping. Cela permettrait de renforcer la sécurité juridique, et aux exportateurs et importateurs d'étendre leurs compétences.

La FTA salue la décision de l'UE de ne plus porter le thème des normes sociales à l'ordre du jour de l'OMC. D'autres tribunes, notamment au sein d'institutions internationales telles que l'OIT et la Banque mondiale, sont plus à même d'aborder les conséquences sociales de la mondialisation.

Mars 2004